

La chlamydie chez les bovins

La chlamydie est une maladie infectieuse due à des bactéries du genre *Chlamydia*. Elle peut affecter de nombreuses espèces animales : les ovins, les caprins... mais aussi les bovins et certains oiseaux (on parle alors de « psittacose »). Chez les bovins, elle entraîne principalement des avortements en fin de gestation et des troubles de la reproduction.

La maladie est généralement introduite dans un élevage par le biais d'un animal contaminé.

La chlamydie est une zoonose : certaines espèces de *Chlamydia* sont transmissibles à l'Homme et responsables d'avortement chez la femme enceinte.

Comment les bovins se contaminent-ils ?

La transmission se fait essentiellement par voie orale (et dans une moindre mesure par voie respiratoire ou vénérienne) à partir :

- Des avortons et des enveloppes fœtales, des sécrétions utérines, des fèces et des urines, du lait des femelles infectées,
- De l'eau ou des aliments souillés par les avortons ou les placentas,
- Des locaux et du matériel d'élevage,
- Du milieu extérieur.

Il semblerait que la réceptivité à l'infection dépende du stade physiologique : elle serait plus importante pendant le dernier tiers de la gestation. Plus rarement, la contamination d'une femelle non gestante peut entraîner l'avortement lors d'une gestation ultérieure.

> Les tiques n'ont aucun rôle dans la transmission.

Les *Chlamydia* survivent quelques jours dans le lait et le placenta et plusieurs mois à l'extérieur dans l'environnement.

Quels sont les symptômes de la chlamydie ?

On distingue plusieurs types de chlamydie :

La forme intestinale

La forme intestinale est une forme bénigne : elle donne une sérologie positive mais aucun symptôme.

> Les bovins sont alors « porteurs sains » de la bactérie : ils sont contaminés et porteurs du germe mais ne manifestent aucun signe clinique de la maladie.

La forme génitale

La forme génitale est responsable d'avortements, surtout au dernier tiers de la gestation. Les avortements sont généralement sporadiques chez les bovins, mais des cas d'avortements épidémiques ont été décrits (avec jusqu'à 25 à 75% d'avortements). Ces avortements peuvent s'accompagner de métrites. La forme génitale peut également se traduire par des métrites seules, des mises bas prématurées de produits chétifs, des rétentions placentaires et des cycles de reproduction irréguliers.

> Les avortements sont le plus souvent observés sur des génisses ou des vaches nouvellement introduites dans le troupeau. Généralement, les animaux n'avortent qu'une fois : l'immunité acquise est ensuite suffisante pour empêcher d'autres avortements, mais pas l'excrétion du germe.

La forme complexe

La forme complexe associe plusieurs symptômes :

- Chez la vache : en plus des troubles génitaux (métrites sans avortement, cycles irréguliers) on observe des mammites, des infections pulmonaires, des entérites, voire des encéphalomyélites sporadiques.
- Chez le veau : on observe une entérite, une arthrite, des troubles respiratoires.
- Chez le taureau : la chlamydie se traduit par une inflammation testiculaire chronique (orchio-épididymite).

Comment confirmer une suspicion de chlamydie ?

En cas de suspicion de chlamydie dans un élevage (si plusieurs avortements surviennent simultanément dans le troupeau ou en cas de nombreux retours en chaleurs par exemple), il est indispensable de faire pratiquer des analyses de laboratoire afin de mettre en évidence le germe ou des anticorps anti-*Chlamydia*. Les recherches s'effectuent sur l'avorton et les enveloppes, éventuellement sur un écouvillonnage vaginal ou sur une prise de sang (on pratique 2 prises de sang à 15 jours d'intervalle pour mesurer une éventuelle montée des taux d'anticorps et ainsi diminuer le nombre de faux positifs).

Attention ! L'avorton et les enveloppes doivent être manipulés avec des gants : la chlamydie est transmissible à l'Homme !

Un traitement est-il possible ?

Si le diagnostic de chlamydie est confirmé, il est possible de mettre en place un traitement antibiotique. Il s'agit généralement de tétracycline (oxytétracycline) administré pendant 3 à 5 jours.

Il faut également pratiquer une désinfection soignée, avec un produit bactéricide classique, de tout ce qui peut être contaminé : le matériel, les litières, les abreuvoirs...

Peut-on prévenir la chlamydie dans un élevage ?

- N'introduire dans l'élevage que des animaux provenant d'un troupeau sain n'ayant jamais connu d'épisodes de chlamydie.
- Pratiquer un dépistage sanguin pour tous les animaux introduits.
- Eviter l'échange de taureaux entre les troupeaux.
- ?Respecter une bonne hygiène de la mise bas, des locaux et des animaux.
- Séparer les troupeaux bovin et ovin d'une même exploitation.
- Isoler les vaches ayant avorté. Garder soigneusement l'avorton et les enveloppes fœtales et les mettre en sécurité pour qu'ils ne soient pas mangés ou disséminés par des

La chlamydie chez les bovins

chiens.

> Dans le contexte actuel d'antibiorésistance, il n'est plus souhaitable d'administrer des antibiotiques de façon préventive aux vaches dans le dernier tiers de leur gestation.

Il est possible de vacciner un troupeau de bovins en utilisant le vaccin destiné aux moutons (hors AMM). Seuls les animaux sains (c'est-à-dire séronégatifs, ceci pouvant être vérifié par sondage sérologique) et non gestants sont vaccinés. Une injection (4 semaines avant la mise à la reproduction) est suffisante pour la vie du bovin, en utilisant une dose double de celle des ovins. Quand tout le troupeau est vacciné, au bout d'un an, on se limite à vacciner les animaux naissants au fur et à mesure. Le vaccin prévient les avortements et diminue l'excrétion.

La maladie se traduit chez les femmes enceintes par des nausées, des vertiges, des avortements, voire des mortinatalités. Elles doivent donc éviter de manipuler un animal suspect.

De façon générale, les avortons et les enveloppes fœtales doivent être manipulés avec des gants.